

Date de convocation : 12/10/2021
Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi quinze octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : FAVEAUX Roseline, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David, VITEL Jean-Claude.

Etaient représentés :

CLECH Chantal pouvoir à THOMAS David,
DAOULOUDET Sophie pouvoir à LE GOFF Emilie,
LE SENECHAL Caroline pouvoir à PAUL Mickaël,
OLLIVIER Patrick pouvoir à SAMSON-RAOUL Caroline.

Etaient absents : BOCHER Georges, MEYER Frédéric.

Secrétaire de séance : PAUL Mickaël

Présents : 9 Représentés : 4 Votants : 13

Délibération n°2021 – 044 - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01/10/2021

Rapporteur Mme le Maire

Mme le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2021.

Le conseil municipal, décide :

- De valider le procès-verbal du 01/10/2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021 – 045 - Acquisition de matériel informatique

Rapporteur Mme le Maire

L'ordinateur principal du secrétariat de mairie, datant de 2012, est concerné par l'arrêt définitif des mises à jour de Windows 7, notamment les mises à jour liées à la sécurité.

Le nouveau bureau de direction de l'école nécessite l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

Il est nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux équipements informatiques. A cet effet, des devis ont été sollicités auprès des fournisseurs actuels, soit AUDEVA (3 251,67 €HT), BIOS (pas de réponse) et RESTART (2 901,15 € HT) et une étude comparative des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel et des prestations proposées a été réalisée.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 05/10/2021.

Monsieur PAUL Mickaël ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition financière de RESTART pour un montant de 2 901,15 €HT qui comprend la fourniture de deux postes informatiques, l'installation et le paramétrage.
- Autorise Madame Le Maire ou les adjoints à signer les pièces nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2021 – 046 - Proposition de motion pour le maintien inconditionnel des services de chirurgie et de maternité à l'hôpital de Guingamp ainsi que le maintien des services existants ou à créer à l'hôpital de Paimpol

Rapporteur M. THOMAS

Le conseil municipal de Kerfot tient à rappeler que la menace qui planait sur la maternité de Guingamp en 2018 a été écartée grâce à la mobilisation de tous : personnels, population, syndicats et élus.

Mais cette menace revient, aujourd'hui, plus inquiétante. L'ARS a missionné M. Rossetti pour proposer des scénarios de restructuration du GHT.

Rien n'est décidé... Mais la fermeture de la maternité et de la chirurgie est envisagée.

La promesse d'investissements pour un nouvel hôpital sur le site actuel ou en bordure de RN12 ne doit pas faire oublier l'essentiel : le maintien inconditionnel de tous les services que la population est en droit d'attendre d'un véritable hôpital public.

Or un hôpital dit « de proximité » mais dépourvu de maternité et de chirurgie ne serait plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.

Ce scénario n'est tout simplement pas envisageable.

Il entraînerait le déclin de l'offre de soins globale sur l'agglomération.

Il entraînerait une perte d'emplois avec réaction en chaîne sur le maintien d'autres services publics déjà fragilisés, ainsi que sur l'activité globale et l'attractivité du territoire.

A l'heure où des familles font le choix de s'installer sur le territoire de Guingamp-Paimpol, où le nombre de naissances remonte, ce scénario de « restructuration » serait aberrant.

C'est pourquoi nous, élus de Kerfot, exprimons par cette motion notre engagement ferme et solennel pour le maintien des services de maternité et de chirurgie à l'hôpital de Guingamp, ainsi que les services existants ou à créer à l'hôpital de Paimpol.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande le maintien des services de maternité et de chirurgie à l'hôpital de Guingamp, ainsi que les services existants ou à créer à l'hôpital de Paimpol.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0